



- Légende :**
- L'indice -ip indique la présence d'un PPRi à consulter
 - UA : tissu ancien des coeurs de bourg
 - UA1
 - UA2
 - UA3
 - UA4
 - UA5
 - UA6
 - UA7
 - UAip (Oigny-en-Valois)
 - UB : tissu mixte en continuité des centres anciens et hameaux importants
 - UB1
 - UB2
 - UB3
 - UBip (Oigny-en-Valois)
 - UC : tissu récent d'habitat pavillonnaire ou d'habitat collectif
 - UC1
 - UC2
 - UC3
 - UC4
 - UC5
 - UE : zones d'équipements
 - UE : équipements divers
 - UEc : campings
 - UEl : équipements sportifs et de loisirs
 - UEm : équipements médicaux
 - UH : bâti isolé en zone naturelle ou agricole
 - bâti à destination d'habitat :
 - UH1
 - UH2
 - UH3a
 - UH3b
 - UH3c : activité et carrières
 - UH3d : cimetières
 - UH3h : activité hôtelière ou gîte
 - UH3i : équipements sportifs et de loisirs
 - UI : zones d'activités
 - UIa : activités artisanales, commerces et services
 - UIb : activités industrielles
- Zones d'extension :**
- IAU : zones d'extension à vocation d'habitat
 - comprends les sous-secteurs :
 - IAU-A5
 - IAU-A7
 - IAU-B1
 - IAU-B3
 - IAU-C2
 - IAU-C3
 - IAU-C4
 - IAU-C5
 - IAU-C6 (collectif)
 - IAU-C7
 - IAU-C8 (collectif)
 - IAU-C9 : zones d'extension à valeur réglementaire
 - IAUE : zones d'extension à vocation d'équipement
 - comprends les sous-secteurs :
 - IAUE-a : équipements scolaires, sociaux et hospitaliers
 - IAUE-b : autres équipements recevant du public (salles des fêtes etc.)
 - IAUIa : zones d'extension à vocation d'activité artisanale, commerces et services
 - IAUIb : zones d'extension à vocation industrielle
 - IAUIg : zones d'extension à vocation ferroviaire
 - ZAU : zones d'extension à long terme
- Zones agricoles et naturelles :**
- A : zones agricoles
 - As : sensibles par leur couverture paysagère ou leur exposition aux risques
 - N : zones naturelles
 - Nc : activités de carrières
 - Nd : activités de dressage
 - Nj : jardins privés et coeurs d'îlots à préserver
 - Ni : équipements sportifs et de loisirs en plein air
 - Ns : milieux fragiles, zones tampons et réservoirs de biodiversité
- Prescriptions**
- Périmètre d'inconstructibilité lié à une route classée
 - zones de risques liés aux carrières et cavités
 - Périmètre d'inconstructibilité lié au recul par rapport aux cours d'eau
 - Coulées de boue et axes de ruissellement
 - Espaces Boisés Classés
 - Périmètre d'inconstructibilité en lisière des boisements principaux
 - Linéaires commerciaux
 - Emplacements Réservés
 - Bâtiments pouvant changer de destination sous conditions
 - Prescriptions patrimoniales surfaciques : espaces naturels contribuant aux continuités écologiques et paysagères, espaces de paysage, ensembles bâtis et paysagers
 - Prescriptions patrimoniales ponctuelles : édifices et éléments bâtis, cônes de vue, arbres
 - Prescriptions patrimoniales linéaires : murs, murets, chemins et vestiges, alignements d'arbres
 - Périmètres des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- limites parcelaires
limites communales
rivières, cours d'eau et mares
bâti

Département de l'Aisne
Communauté de Communes
RETZ en VALOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4 - Règlement graphique
54 / 84

Vu pour être annexé à la DCC d'arrêt du :

Réalisé par : LEA	Référence : E17313	
Validé par : EVC		
Jun 2019		

128 rue de Charenton
75012 PARIS